



Eau Destinée à la Consommation Humaine préservation de sa qualité en distribution privée

Par Eau Destinée à la Consommation Humaine, le décret 2001-1220 définit, entre autres, les eaux destinées à la boisson, à la cuisson, à la préparation d'aliments ou à d'autres usages domestiques. Préserver sa qualité, n'est plus de la seule responsabilité du distributeur public mais incombe également au distributeur privé notamment s'il représente un établissement hospitalier, une école ou un restaurant. Les réseaux et équipements, constituant une installation de distribution, ne doivent pas être susceptibles d'altérer la qualité de ces eaux. A cette fin, la réglementation impose, non seulement la surveillance de la qualité de l'eau distribuée, mais la mise en œuvre de mesures techniques appropriées pour garantir une qualité optimale.

OBJECTIFS

- Appréhender la réglementation.
- Prévenir les risques de pollution.
- Acquérir les règles de protection anti pollution des réseaux.

PROGRAMME

Définition de l'Eau Destinée à la Consommation Humaine

La responsabilité des gestionnaires

L'Eau Destinée à la Consommation Humaine

Infections d'origine hydrique
Cadre réglementaire
Critères de qualité de l'EDCH
Analyses réglementaires
Causes d'altération de la qualité de l'EDCH
Points critiques des installations
Attestations de conformité sanitaire des matériaux

La protection anti-pollution des réseaux

Pourquoi protéger ?
Réseaux types
Niveaux de protection
Catégorie des fluides
Dispositifs anti-pollution de protection des réseaux
Types de dispositifs et risques couverts
Modalités de protection des installations

La maintenance et l'entretien des installations

Types de prestations d'entretien
Consistance et fréquence des prestations préventives
Prestations d'entretien préventif et contrôles des installations et équipements *
Vérifications et contrôles des dispositifs anti-pollution

La traçabilité des événements

* Ne sont pas traitées les prestations d'entretien des installations d'eau chaude sanitaire et leurs fréquences. Se reporter au programme « Eau Chaude Sanitaire et Légionelles ».

DUREE

2 jours

PUBLIC

Responsables de distribution privée et personnels ayant en charge la gestion des réseaux.

Pré REQUIS

Aucun

EVALUATION

Auto-évaluation de positionnement par entretien ou questionnaire.
Auto-évaluation des acquis de la formation par questionnaire amenant à une réflexion sur un plan d'actions.

PEDAGOGIE

Exposés et Echanges d'expériences.
Présentation de documents, supports, d'une synthèse pédagogique (livret).
Approche centrée sur les situations concrètes rencontrées par les participants

INTERVENANTS

Selon le thème de la formation, CQFD sélectionne un pédagogue possédant une expérience significative, une maîtrise opérationnelle et un profil particulier :
sophrologue, psychologue, neuropsychologue, ergonomiste, ergothérapeute, senior manager, chef de cuisine, gouvernante, journaliste, animateur, ex-policier, etc...

TARIFS

Inter-entreprises à Paris,
Intra-muros en France entière :
Les tarifs sont disponibles en bas de la page internet du dit programme
www.cqfd-formation.fr

Vidéo de présentation

